

The logo for 'ifts' is written in a bold, lowercase, sans-serif font. A thin vertical line is positioned to the left of the letters 'i' and 'f', extending from the top of the 'i' down to the bottom of the 'f'.

Institut
de formation
de travailleurs
sociaux

3 avenue Victor-Hugo
BP 165
38432 Échirolles cedex
Tél. 04 76 09 02 08
Fax 04 76 09 99 77
iftsinfo@ifts-asso.com
www.ifts-asso.com

A large, stylized version of the 'ifts' logo in a light green color. The letters are thick and rounded. A thin vertical line is positioned to the left of the letters 'i' and 'f', extending from the top of the 'i' down to the bottom of the 'f'.

Formation d'AIDE MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE

cours d'emploi voie directe

RENTRÉE MARS 2012

Inscription

Dès le 1^{er} septembre 2011,
et jusqu'au 14 novembre 2011.

Le dossier doit être
demandé par courrier
ou retiré directement à
l'Institut.

Tous les candidats
passent l'oral d'admission.

Les candidats n'ayant
pas les diplômes
professionnels requis,
devront passer l'épreuve
écrite d'admissibilité.

AIDE MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE

L'IFTS est un établissement de formation de travailleurs sociaux. Il est géré par l'*Association pour le développement de l'Institut de formation de travailleurs sociaux*.

L'IFTS dispense les formations suivantes :

- surveillants de nuit et maîtresses de maison ;
- aides médico-psychologiques ;
- assistants familiaux ;
- auxiliaire de vie sociale ;
- moniteurs éducateurs ;
- assistants de service social ;
- éducateurs de jeunes enfants ;
- éducateurs spécialisés ;
- encadrants et responsables d'unité d'intervention sociale ;
- directeurs d'établissement ou de service d'intervention sociale.

Il souhaite répondre aux besoins exprimés par les établissements et les associations en apportant un conseil et un soutien adaptés.

L'IFTS est autorisé à organiser des actions dans le cadre de la formation continue (autorisation de la préfecture régionale en date du 31 janv. 1994 : N° 82 38 01712 38).

L'AMP participe à l'accompagnement dans la vie quotidienne des personnes dépendantes, en situation de handicap ou âgées, au sein d'équipes pluridisciplinaires et sous la responsabilité d'un travailleur social ou paramédical, afin d'apporter aux personnes prises en charge, l'accompagnement individualisé que nécessite leur état psychique ou physique.

Cette fonction concerne tous les aspects de la vie de la personne :

- une aide et des soins individualisés ;
- un soutien dans les gestes de la vie quotidienne ;
- un souci constant du bien-être de la personne ;
- une attention particulière à ses besoins de communication ;
- une stimulation des potentialités et un maintien des acquis.

Ce métier nécessite disponibilité, capacités d'écoute et de tolérance.

Il suppose un intérêt pour la relation et la communication (verbale et non verbale).

Il requiert équilibre émotionnel et résistance physique.

L'AMP doit posséder des facultés d'observation et d'analyse, des capacités à travailler en équipe et à interroger sa pratique.

Formation

L'accès à la formation, les conditions de la formation et l'obtention du DEAMP sont réglementés par l'Arrêté du 2 mars 2006.

Les formations **en voie directe** et **en cours d'emploi** se dérouleront en 12 mois de mars 2012 à février 2013.

L'accès à la formation se fait par **une épreuve écrite d'admissibilité** pour les personnes qui ne possèdent pas les diplômes suivants :

- DP d'aide soignant ou auxiliaire de soins ;
- DP d'auxiliaire de puériculture ;
- DEAVS
- BEP carrières sanitaires et sociales ;
- BEPA option service aux personnes ;
- BAPAAT ;
- CAP petite enfance ;
- CAPA services en milieu rural ;
- DE assistant familial ;
- Titre assistant de vie ;

et **une épreuve orale d'admission** pour l'ensemble des candidats.

Déroulement de la formation

La formation se déroule en alternance.

Conditions : **voie directe**

- 504 heures de formation théorique à l'Institut ;
- 2 stages de 420 heures dont l'un avec un public fonctionnellement dépendant ;
- 28 heures pour la passation du DEAMP ;
- 8 heures / pour deux visites de stage.

Conditions : **cours d'emploi**

- 495 heures de formation théorique à l'Institut ;
- 140 heures de stage hors établissement employeur ;
- 28 heures pour la passation du DEAMP ;
- 4 heures / pour une visite de terrain.

Six domaines de formation :

- DF1 – développement de la personne ;
- DF2 – accompagnement éducatif et aide individualisée dans les actes de la vie quotidienne ;
- DF3 – animation de la vie sociale et relationnelle ;
- DF4 – soutien médico-psychologique ;
- DF5 – participation à la mise en place et au projet personnalisé ;
- DF6 – communication professionnelle et vie institutionnelle.

Diplôme

Au terme de la formation les candidats sont présentés par l'Institut pour la passation du Diplôme d'État d'AMP (DEAMP). Ce diplôme est délivré par le Ministère des Affaires sociales.

Pour obtenir le diplôme il faut valider 6 domaines de certification sur la base de :

- deux épreuves écrites sur les questions de cours ;
- une épreuve écrite de réflexion sur une problématique professionnelle ;
- trois épreuves orales.

Carrière

L'AMP est appelé à exercer dans différents établissements du secteur médico-social et éducatif, accueillant des enfants ou des adultes, ainsi que dans les hôpitaux, unités de soins psychiatriques, EHPAD, longs séjours, MECS, CHRS...

Les salaires et la carrière sont déterminés soit par des textes réglementaires pour les salariés qui travaillent dans le secteur public, soit par des conventions collectives pour ceux qui relèvent du secteur privé.

Après plusieurs années d'exercice les AMP bénéficient de facilités pour faire les formations de ME, ES...

Tarif

PROMOTION 2012 / 2013

Frais de dossier : 59 euros.

Frais d'admission

Epreuve écrite d'admissibilité : 13 euros

Epreuve orale : 77 euros.

En cas de désistement et quelle qu'en soit la raison, une somme de 19 euros sera conservée par l'IFTS, somme correspondant aux frais de gestion du dossier.

Une caution pour l'ensemble du cycle de formation sera à payer à la rentrée. Cette caution sera restituée si les documents empruntés au Centre de ressources documentaires sont rendus en état.

Voie directe

la formation est financée par :

- le Conseil régional (formation initiale et continue) ;
- l'AGEFIPH ;
- le Pôle emploi ;
- CIF (CDD, CDI) ; ...

Cours d'emploi

Frais de formation 2012/2013, pris en charge par l'établissement payeur ou un autre financeur, 6155 euros.

Permanence téléphonique

04 76 09 02 08

du lundi au vendredi de 9h à 16h.